



escroquerie par xxxxxx.com

Par **Constance31**, le **24/11/2019** à **08:08**

Bonjour,

Je viens de prendre conscience de l'escroquerie réalisée relative à mon épargne par le groupe de xxxxxx.com.

J'avais vérifié sur société.com et j'avais des renseignements juridiques qui par la suite se sont révélés faux et obsolète telle que l'adresse postale, xxxxxx à paris.

En lisant votre article, le nom de MR xxxxxx a été en contact avec moi.

J'ai déposé plainte deux fois à la gendarmerie. Ils enquêtent et donc j'attends. Ma plainte date du mois d'août 2019 puis ensuite en septembre 2019.

Bien sûr mon objectif principal serait de récupérer mes fonds. Dois-je combattre ma banque qui ne m'a pas donné de conseils de prudence ? plaider de ma banque contre la banque des escrocs pour récupérer mes fonds ? en sachant que les RIB pour les divers virements sont : le Portugal, l'Espagne et la Grèce ?

Ou attendre le résultat de l'enquête de la gendarmerie et me confronter à celui qui s'est passé pour un responsable financier honnête et qui a bloqué ma ligne téléphonique et ainsi escroquer mes fonds qu'il ne me retourne pas ; en sachant que xxxxxx a fait des bénéfices sur la base de mes fonds ?

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...

Par **youris**, le **24/11/2019** à **10:16**

bonjour,

votre banque a-t-elle servi d'intermédiaire pour cet investissement ?

Si vous avez investi directement sans que votre banque ne soit concerné, je ne vois pas ce que vous pouvez reprocher à votre banque.

avant d'investir, il est possible de consulter le site de l'AMF qui donne une liste noire des sociétés et sites non autorisés:

<https://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Listes-noires#J>

salutations

Par **Constance31**, le **24/11/2019 à 15:50**

Bonjour,

Il ne m'est pas venu à l'idée que xxxxxx me proposait de "faux virement" et donc je n'ai rien demandé à ma banque. Et je ne connaissais pas l'AMF donc je n'ai pas eu l'idée de consulter si le site xxxxxx était sur liste noire !

Il n'en demeure pas moins que xxxxxx m'a bien escroquée : il ne retourne pas mes fonds et ce délibérément, et ils ont bloqué mon N° de téléphone : ce qui est bien leur principe selon les articles que j'ai lu.

Vous ne semblez pas prendre ma défense. Certains le font : ils ont monté un groupe avec des avocats ce qui n'est pas gratuit.

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...

Par **Sleeper**, le **24/11/2019 à 18:16**

Bonjour,

"Vous ne semblez pas prendre ma défense."

Vous rappeler que porter plainte contre votre banque est une mauvaise idée est pourtant indispensable.

Par **DENIZE Cedric**, le **29/11/2019** à **16:17**

Bonjour,

Les faits que vous décrivez ont une qualification pénale.

Votre réaction de déposer plainte est donc la bonne en espérant qu'une instruction soit ouverte, car seul un juge d'instruction dispose des moyens d'investigations nécessaires pour ce genre de dossier.

Bon courage.

Cordialement